

Complexe de la Romaine

Informations additionnelles pour la commission d'examen conjoint

Première partie de l'audience publique

Série DQ15

Réponses aux questions du Centre de Santé et
Services sociaux de la Minganie

24 novembre 2008

Ce document contient les réponses aux questions que la commission d'examen conjoint a fait parvenir à Hydro-Québec à la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet.

ABRÉVIATIONS

Étude d'impact : Complexe de la Romaine – Étude d'impact sur l'environnement, Hydro-Québec Production, décembre 2007.

Compl. MDDEP : Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, juin 2008.

Compl. MDDEP, 2^e série : Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, deuxième série, août 2008.

Compl. ACÉE, vol. 1 : Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Volume 1 : Questions CA-1 à CA-94, juin 2008.

Compl. ACÉE, vol. 2 : Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Volume 2 : Questions CA-95 à CA-130 – Questions A-1 à A-57, juin 2008.

Compl. ACÉE, vol. 3 : Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Volume 3 : Questions P-1 à P-66, juillet 2008.

Compl. ACÉE, 2^e série : Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, deuxième série, Questions CA-131 à CA-173, septembre 2008.

■ DQ15-1

En sachant qu'entre 60 et 100 familles s'installeront à Havre-Saint-Pierre et qu'entre 250 et 2 364 travailleurs occuperont les camps, comment pouvons-nous évaluer l'augmentation de la demande de services au CSSS de la Minganie ?

Réponse

En ce qui a trait au chantier, voir la réponse à la question suivante.

En ce qui a trait à l'augmentation de population occasionnée par l'installation de nouvelles familles à Havre-Saint-Pierre, elle ne devrait pas entraîner une hausse sensible de la demande. En effet l'arrivée de ces nouveaux résidents ne fera que maintenir le niveau de population. L'infrastructure actuelle est adéquate pour absorber la hausse d'achalandage normal. Par conséquent, aucune infrastructure additionnelle ne sera requise. Tout au plus, on notera une hausse de la fréquence de l'utilisation des services actuels.

■ DQ15-2

Comment les autres CSSS situés à proximité d'un nouvel aménagement hydroélectrique ont-ils vécu les changements au niveau des services de périnatalité, des services psychosociaux, des services de santé en milieu scolaire, etc. ?

Réponse

Voir la note interne de Claude Parent, responsable médical d'Hydro-Québec, à Benoit Gagnon, chef Expertise en environnement d'Hydro-Québec Équipement, datée du 19 novembre 2008 concernant les questions du Centre de santé et des services sociaux de la Minganie, 2 pages.

■ DQ15-3

Si nous estimons que nous vivons une pénurie de logements, à quoi pouvons-nous nous attendre en termes d'augmentation des coûts de logements ? Y aura-t-il une baisse des logements abordables pour les familles à faibles revenus ?

Réponse

De 2009 à 2012, on prévoit une demande de 56 à un maximum de 94 nouvelles résidences ou logements à Havre-Saint-Pierre, soit de 14 à 24 unités par années pour accueillir des employés du complexe ou des personnes occupant des emplois indirects liés au développement de la municipalité. La demande immobilière ne durera que 4 années. Après ces 4 années, le marché reviendra à la normale. En 2013 et en 2014, on prévoit un besoins de seulement 3 à 5 résidences. Pour les années suivantes, il n'y

a pas d'effet direct ni indirect du complexe de la Romaine qui sont prévus sur le marché immobilier. En fait, on estime le besoin à une centaine de nouvelles maisons dans un parc immobilier de 1 200 logements, soit une augmentation d'environ 8,3 %.

Par ailleurs, selon l'évaluation municipale, au cours des dernières années la valeur des propriétés, a grimpé d'environ 15 à 20 % à Havre-Saint-Pierre. Il s'agit d'un ajustement qui n'est pas unique à cette ville, mais qui a touché de nombreuses municipalités au Québec.

En ce qui a trait aux logements locatifs, il est possible que quelques-uns soient construits pour accueillir les travailleurs du complexe. Cependant, ce développement devrait être limité et n'influera pas sur les loyers existants dans le marché locatif actuel.

■ DQ15-4

À combien pourrait-on chiffrer l'ensemble des dépenses supplémentaires du CSSS de la Minganie, toutes clientèles confondues ? Avez-vous prévu des mesures de compensation ?

Réponse

Puisqu'Hydro-Québec ne prévoit pas utiliser les services du CSSS aucune mesure de compensation n'est envisagée. (Voir la lettre du Dr Parent en annexe.)

■ DQ15-5

Combien de conjoints se trouvent un emploi dans le milieu lorsqu'une famille s'installe dans la région à la suite de l'embauche d'un des deux conjoints par Hydro-Québec ?

Réponse

La création d'emplois pendant la construction du complexe de la Romaine pourrait encourager de nombreuses familles qui ont besoin de deux emplois à déménager et ainsi avoir la possibilité que chacun des deux adultes de la famille puisse travailler. Des emplois indirects pourraient également être une source de revenu pour certains conjoints de travailleurs affectés au chantier de construction de la Romaine.

Au Québec, dans la population active, on compte 8,7 femmes pour 10 hommes. Ce ratio est le même à Havre-Saint-Pierre et à Sept-Îles. À Havre-Saint-Pierre, d'après Statistique Canada, Recensement 2001, pour 985 familles en 2001, on comptait 805 travailleurs masculins et 735 femmes au travail. C'est donc dire que les hommes faisant partie de la population active et faisant partie d'une famille ont presque tous un emploi et que près de 85 % des femmes en ont également un.

Sur cette base, on peut sommairement faire l'hypothèse que 80 % des nouveaux résidents travaillant au chantier de la Romaine pourraient avoir un conjoint disponible pour travailler à Havre-Saint-Pierre.

■ DQ15-6

Étant déjà en pénurie majeure de main-d'œuvre, à quel scénario devons-nous nous préparer, si nous devons engager des médecins, des infirmières et autres professionnels comme des pharmaciens, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des psychologues, etc.

Réponse

Voir la note interne de Claude Parent, responsable médical d'Hydro-Québec, à Benoit Gagnon, chef Expertise en environnement d'Hydro-Québec Équipement, datée du 19 novembre 2008 concernant les questions du Centre de santé et des services sociaux de la Minganie, 2 pages.

■ DQ15-7

Quel est le plan d'évacuation d'Hydro-Québec en cas de traumatologie ? En sachant que le CSSS de la Minganie est un centre de stabilisation, de quelle façon et à quel endroit Hydro-Québec prévoit-il évacuer les blessés graves ? De quelle nature sera votre service ambulatoire ? Comment Hydro-Québec prévoit-il traiter les cas d'épidémie, d'intoxication alimentaire, etc. ?

Réponse

Voir la note interne de Claude Parent, responsable médical d'Hydro-Québec, à Benoit Gagnon, chef Expertise en environnement d'Hydro-Québec Équipement, datée du 19 novembre 2008 concernant les questions du Centre de santé et des services sociaux de la Minganie, 2 pages.

■ DQ15-8

Comment peut-on estimer notre achalandage selon les années de constructions ?

Réponse

Hydro-Québec ne prévoit pas d'augmentation significative de l'achalandage durant les années de construction. (Voir la lettre du Dr Parent en annexe.)

■ DQ15-9

Si Hydro-Québec prévoit opérer un chantier 24h/24, quels types de réaménagement d'horaires devrions-nous prévoir au CSSS de la Minganie ?

Réponse

Hydro-Québec ne prévoit pas d'augmentation significative de l'achalandage, il n'y a pas de nécessité de revoir les horaires au CSSS de la Minganie. (Voir la lettre du Dr Parent en annexe.)

■ DQ15-10

Hydro-Québec s'attend-il à ce que le CSSS de la Minganie organise ses effectifs par rapport à sa demande ?

Réponse

Hydro-Québec ne prévoit pas d'augmentation significative de l'achalandage, il n'y a pas de nécessité que le CSSS réorganise ses effectifs. (Voir la lettre du Dr Parent en annexe.)

■ DQ15-11

Après avoir gonfler nos services durant les années de construction, à quels scénarios pouvons-nous nous attendre pendant l'« après-Romaine » ?

Réponse

Puisqu'Hydro-Québec ne prévoit pas d'augmentation significative de l'achalandage, l'ajout de personnel au CSSS n'apparaît pas nécessaire et la réduction de personnel n'aura pas à être prise en compte après la période de construction.

■ DQ15-12

À quels genres de glissement de main-d'œuvre peut-on s'attendre, si l'on considère que plusieurs personnes de Havre-Saint-Pierre et de la Minganie seront embauchées par Hydro-Québec (exemple: infirmières, plombier, électriciens, etc.) ?

Réponse

Le déplacement de main-d'œuvre des entreprises des communautés de la Minganie vers les chantiers du complexe de la Romaine pourrait s'observer principalement chez les travailleurs non spécialisés œuvrant dans le commerce de détail, la restauration, l'hébergement, la conciergerie et l'industrie des pêches. De ces catégories de

travailleurs, les plus susceptibles d'être intéressés seront probablement ceux qui occupent des emplois saisonniers ou à temps partiel et les jeunes sans enfants et dont la situation socioéconomique est plus précaire.

Soulignons qu'actuellement, la région de la Côte-Nord, tout comme d'autres régions du Québec, connaît une pénurie de main-d'œuvre pour ces catégories de travailleurs non spécialisés.

Dans un souci de maximiser les retombées économiques en Minganie tout en assurant le maintien et le développement des industries et des commerces locaux, Hydro-Québec a confié un mandat à une firme spécialisée afin d'évaluer l'offre et la demande de main-d'œuvre en Minganie. Cette étude a comme objectif d'analyser et d'évaluer de quelle façon et dans quelle mesure les entreprises locales pourraient être touchées par l'arrivée du projet du complexe de la Romaine. Les résultats de cette analyse permettront de suggérer des pistes de solution. Également, l'éclairage apporté par l'étude permettra de mieux orienter les programmes de formation dispensés afin de répondre à des problématiques particulières des entreprises et de la main-d'œuvre.

À cela s'ajoute l'embauche d'un coordonnateur à l'emploi qui pourra proposer la mise en place de mécanismes additionnels dont un comité de coordination à l'emploi déjà en développement. Enfin, le comité de relation avec le milieu assurera un suivi soutenu afin d'évaluer les stratégies déployées, et au besoin les ajuster.

■ DQ15-13

Engagez-vous vos propres médecins et infirmières aux campements des Murailles et du Mista ?

Réponse

Voir la note interne de Claude Parent, responsable médical d'Hydro-Québec, à Benoit Gagnon, chef Expertise en environnement d'Hydro-Québec Équipement, datée du 19 novembre 2008 concernant les questions du Centre de santé et des services sociaux de la Minganie, 2 pages.

■ DQ15-14

À quels types de déstabilisation sociale peut-on s'attendre ?

Réponse

La principale source potentielle de déstabilisation sociale d'un projet d'envergure comme celui du complexe de la Romaine est l'arrivée d'un nombre important de travailleurs dans une communauté. Puisque les travailleurs résideront dans les campements de construction, que ces campements leur fourniront des services et des

loisirs de qualité, et que ces campements sont distants des communautés de la Minganie, Hydro-Québec prévoit que les travailleurs ne seront pas une source de déstabilisation sociale.

De même, le nombre prévu de travailleurs qui viendront s'établir dans les communautés de la Minganie n'apparaît pas, en regard de la population actuelle, comme susceptible de provoquer une déstabilisation sociale. Ces nouveaux venus pourraient, au contraire, constituer une source de dynamisme pour ces communautés affectées par l'exode de leur population.

Par ailleurs, la construction et l'exploitation du complexe de la Romaine fourniront des emplois spécialisés ou non à des personnes actuellement en chômage, ce qui leur permettra d'améliorer leurs conditions de vie et de contribuer au dynamisme de leurs communautés.

■ DQ15-15

Hydro-Québec prévoit-il aider financièrement le CSSS dans le remodelage de ses services ?

Réponse

Non, Hydro-Québec ne prévoit pas de surcharge des services du CSSS.

■ DQ15-16

À combien pourrait se chiffrer l'exode des villages de la Minganie au profit d'Havre-Saint-Pierre, suite à l'embauche de main-d'œuvre par Hydro-Québec ?

Réponse

Il est raisonnable de penser que ceux qui choisiront de s'établir en Minganie demeurent actuellement à l'extérieur de la Minganie et même, de la région de la Côte-Nord. L'expérience d'Hydro-Québec tend à démontrer que le principal motif qui pourrait inciter un certain nombre de travailleurs à s'installer aux environs des chantiers du complexe, particulièrement à Havre-Saint-Pierre, est lié aux très grandes distances routières à parcourir pour se rendre au chantier et retourner à leur domicile. Rappelons que les travailleurs, lors de leur période de travail, demeurent dans des campements offrant tous les services dont ils ont besoin.

Les différentes localités de la Minganie sont situées à moins de deux heures de route de Havre-Saint-Pierre. Selon nous, ce temps relativement raisonnable ne constitue pas un facteur qui pourrait entraîner un exode des populations des villages vers Havre-Saint-Pierre.

Par ailleurs, comme mentionné dans l'étude d'impact (chapitre 31), il est même raisonnable de penser que quelques nouveaux ménages pourraient s'établir dans les différents villages de la Minganie.

Néanmoins, il n'est pas impossible que certains ménages qui résident actuellement dans des villages de la Minganie décident de déménager à Havre-Saint-Pierre. Ce choix ne sera sûrement pas motivé par le seul fait de se rapprocher des chantiers du complexe, mais plutôt par un ensemble de facteurs, notamment la proximité des services de soins de santé, des infrastructures de loisirs, des commerces et autres services qu'on retrouve à Havre-Saint-Pierre.

■ DQ15-17

Quelles dépenses Hydro-Québec est-il prêt à assumer dans un contexte où le CSSS de la Minganie n'a pas de marge de manœuvre au niveau des dépenses budgétaires ?

Réponse

Hydro-Québec ne prévoit aucune surcharge des services du CSSS.

■ DQ15-18

Quels seront les impacts de l'arrivée d'Hydro-Québec sur notre bâtiment (agrandissement, aménagements, urgence, etc.) ?

Réponse

Hydro-Québec ne prévoit pas d'achalandage supplémentaire des services du CSSS.

■ DQ15-19

Quelle est la moyenne et les types d'accidents de travail auxquels devrions-nous nous attendre ?

Réponse

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation importante pour Hydro-Québec. Les blessés seront traités à l'infirmerie du chantier, ou évacués vers un centre hospitalier régional, évitant ainsi de surcharger les services du CSSS de la Minganie.

Annexe à la série DQ15

Date	Le 19 novembre 2008	N°	
		(Code de classement)	
Destinataire	Benoît Gagnon chef Expertise en environnement 855, rue Sainte-Catherine Est, 14 ^e Montréal (Qc) H2L 4P5	Expéditeur	Claude Parent Responsable médical Santé au travail et Santé construction Direction – Santé et sécurité
		Téléphone	289-5165
		Télécopieur	289-5049
		C. élec.	Parent.claude@hydro.qc.ca

Objet **Questions du Centre de Santé et Services sociaux de la Minganie**

Nous tenterons de répondre à certaines des questions posées par la directrice du Centre de Santé et de Services sociaux de la Minganie dans le cadre de la commission d'examen conjoint chargé de l'étude du dossier *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la Rivière Romaine*, dans la mesure où ces questions touchent les services de santé offerts aux travailleurs des chantiers par l'unité Santé – Construction de la direction – Santé et sécurité d'Hydro-Québec.

L'unité Santé – Construction est composée de médecins répondants et d'infirmières de chantier. L'encadrement est assuré par un gestionnaire, une responsable des soins infirmiers et un responsable médical. L'unité dessert présentement les chantiers de la SEBJ à la Baie-James et les chantiers de la division Équipement sur la Côte-Nord. L'organisation des soins offerts permet le diagnostic, le traitement et l'évacuation vers des centres de soins définitifs, si bien que les travailleurs des chantiers n'utilisent qu'exceptionnellement les ressources sanitaires de première ligne des régions où sont situés les campements présentement en opération. Les évacuations médicales des chantiers exploités par la division Équipement sur la Côte-Nord sont habituellement dirigées vers un centre hospitalier situé à environ 1 ½ heure de route du chantier. Les évacuations des chantiers de la Romaine devront se faire par voie aérienne et exigeront une organisation des soins semblable à celle des chantiers de la Baie-James. Les réponses qui suivent s'inscrivent dans l'hypothèse qu'un tel modèle sera adopté par le maître d'œuvre des chantiers de la Romaine.

En réponse à la question 1., seules les familles s'établissant dans la région lors de la mise en place du projet pourraient entraîner une augmentation de la demande de services. Quant aux travailleurs affectés au chantier, leurs besoins seront pris en charge au campement par les infirmières de l'unité Santé – Construction.

En réponse à la question 2., il n'y a pas eu de pression accrue sur les services de santé des régions entourant les chantiers exploités récemment, puisque seulement un très faible nombre de travailleurs de la construction s'y sont établis, la très grande majorité préférant voyager entre leur domicile habituel et le campement.

En réponse aux questions 6. 7. et 9., nous ne croyons pas qu'il y ait nécessité d'augmenter la main-d'œuvre du CSSS, du moins pour les travailleurs du chantier. Au campement du chantier, les besoins médicaux de ces derniers seront pris en charge par le programme Santé –

Construction. Le service est disponible 24/24 heures. En cas d'évacuation (traumatologie ou maladie personnelle grave), nous prévoyons que les cliniques de chantier puissent permettre la stabilisation des patients, comme cela se fait présentement dans les chantiers de la Baie-James, évitant ainsi de surcharger les services du CSSS de la Minganie. En conformité avec les meilleurs pratiques en traitement d'urgence, ces patients devront être évacués dans les meilleurs délais vers des centres de soins capables d'offrir un traitement final. Les évacuations devront se faire par la voie aérienne à partir de la piste d'atterrissage la plus proche du chantier. Ces modalités doivent être prévues au plan d'évacuation du maître d'œuvre. Par ailleurs, l'unité Santé – Construction collabore avec le maître d'œuvre et le conseille lors d'épidémie, d'intoxication alimentaire ou chimique.

En réponse à la question 13., en fonction de l'organisation déjà en place, ce sont des infirmières qui fournissent les soins dans les cliniques de chantiers. Ces dernières ont une formation clinique, une formation de premiers répondants et disposent de guides, protocoles de soins, ordonnances collectives, etc. qui leur permettent de poser des gestes médicaux, de traiter et de stabiliser les patients. Elles sont soutenues dans ce travail par des médecins en garde téléphonique disponibles 24/24 heures. Il est donc improbable que les médecins et infirmières de la région soient sollicités. Par contre, il n'est pas exclu qu'une infirmière de la région puisse se joindre à l'équipe en place si tel est son souhait et qu'elle répond aux exigences de l'emploi.

Quant aux autres questions, elles ont déjà trouvé réponse dans les propos qui précèdent ou ne relèvent pas de notre compétence.

Espérant ces commentaires utiles, nous vous prions de ne pas hésiter à nous joindre pour toute autre question portant sur le sujet.



Claude Parent md

c.c. : Paul Desroches
Alain Beaulieu
Daniel Choinière
Danielle Laurier
Michel Plante